

Monsieur Michel Yahiel
Conseiller Social et Emploi du
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 15 février 2016

Objet : Notre rendez-vous du Lundi 8 février. Crédit d'Impôt pour l'Action Solidaire. Pacte de responsabilité. Notre lettre du 22 janvier 2016.

Monsieur le Conseiller Social et Emploi,

Nous vous remercions du temps que vous nous avez consacré le 8 février.

Nous vous confirmons le vif souhait des Présidents des huit organisations signataires d'être reçus par le Président de la République, afin de lui exprimer notre incompréhension et nos regrets quant à la défaveur objective dans laquelle se trouve le secteur privé non lucratif sanitaire, social et médico-social, en matière de fiscalité et de prélèvements obligatoires. Sachez que nous partageons le sentiment d'une grande injustice des décisions publiques à l'endroit de notre secteur, depuis 4 ans.

En second lieu, vous nous avez invités à participer précocement aux travaux techniques de préfiguration de la transformation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) en exonération générale de charges. Nous nous engagerons volontiers dans l'espace de travail que vous nous proposez, et nous attendons par conséquent que vous nous en précisiez les modalités et que vous nous indiquiez qui seront nos interlocuteurs, au niveau ministériel et dans les administrations centrales.

Nous nous permettons d'insister sur le fait qu'en 2015, les exonérations de charges sociales du pacte de responsabilité ont été « déduites » ensuite des tarifs et des dotations sanitaires, sociales et médico-sociales. Comprenez que ce raisonnement en « jeu à somme nulle » est incompréhensible pour les responsables associatifs comme leurs partenaires sociaux, ainsi que par tous les parlementaires que nous rencontrons, sachant que ces exonérations peuvent légitimement s'analyser comme une diminution du désavantage fiscal et social vis-à-vis du secteur public hospitalier et médico-social. Nous regrettons notamment les conséquences concrètes de ces décisions sur nos activités et sur la préservation ou la création d'emplois. Nous vous rappelons que notre secteur est créateurs d'emplois non délocalisables, qualifiants, et très largement répartis sur le territoire national.

Vous avez justement insisté sur l'urgence du dossier, au regard de la finalisation des campagnes budgétaires et tarifaires sanitaires, sociales et médico-sociales pour 2016. Nous sommes convenus de la nécessité d'une analyse précise et partagée de l'impact économique

des baisses de charges. Nous sommes à votre disposition pour mener à bien collectivement ce travail évaluatif, et nous nous engageons à la transmission rapide d'une note technique à ce sujet.

A cet égard, nous contestons les chiffres de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) selon laquelle les baisses de charges s'établissent à 0,56% en 2015. Nos chiffres indiquent une baisse réelle de 0,30 %, voire encore moins pour certains services : HAD, dialyse à domicile, SSIAD, SESSAD, SAMSAH. Mais à cette étape, la DSS n'a restitué aucune de ses données concernant 2015, et a mené des évaluations unilatérales pour 2016 : 0,42 % pour le secteur sanitaire, 0,24 % pour le secteur social et médico-social. Dans ce contexte et à la date déjà du 15 février 2016, nous ne pouvons que demander une position conservatoire dans le calibrage initial des dotations et tarifs de la campagne 2016, afin d'éviter que le débat ne soit clos avant d'avoir eu lieu.

Pour parvenir au « chiffrage partagé » que vous avez appelé de vos vœux le 8 février, nous jugeons nécessaire que cette démarche collective se réalise directement sous votre autorité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller Social et Emploi, l'expression de nos salutations respectueuses.

Jean-Louis GARCIA



Président de la Fédération des APAJH

Jean-Jacques ELEDJAM



Président de la Croix-Rouge Française

Louis GALLOIS



Président de la FNARS

Patrick VIENS



Président d'UNICANCER

Daniel CADOUX



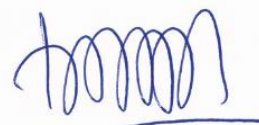
Président de la CNAPE

Antoine DUBOUT



Président de la FEHAP

Christel PRADO



Président de l'UNAPEI

Patrick DOUTRELIGNE



Président de l'UNIOPSS